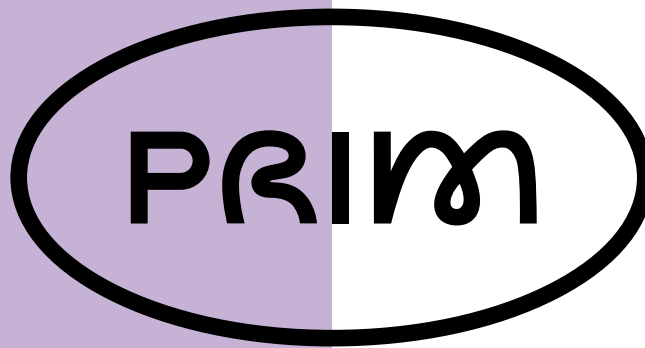




**Soutenir la création
indépendante : pour un
écosystème audiovisuel
durable et inclusif au
Québec**

Memoire rédigé à
l'attention du GTAAQ

30 novembre 2024

CONTACT

François Toussaint, directeur général
francois@primcentre.org
514-524-2421 poste 103
2180, rue Fullum, Montréal H2K 3N9
primcentre.org

Prim, centre d'artistes

Fondé en 1981, PRIM (Productions Réalisations Indépendantes de Montréal) est un centre d'artistes spécialisé en postproduction, dédié au soutien des artistes indépendant-e-s.

Notre mission est d'accompagner, encadrer et soutenir ces artistes dans la production d'œuvres médiatiques contemporaines en leur offrant l'accès à des ressources humaines spécialisées et à des installations technologiques de pointe, dépassant les capacités des équipements domestiques, et rivalisant avec les services privés de l'industrie culturelle pour que l'art indépendant ne soit jamais perçu comme inférieur.

La technologie au service de la création est notre credo. Notre approche des processus et outils de post-production ne se limite pas aux technicalités; elle favorise la recherche et l'exploration artistique et contribue au développement et à la professionnalisation des artistes indépendant-e-s. En lui fournissant expertise et équipements, support et soutien, encadrement et accompagnement, l'artiste obtient une plus grande capacité à transcender la technologie et peut ainsi se concentrer sur les véritables enjeux de sa création.

Un soutien financier accessible grâce à nos programmes d'aide

Chez PRIM, nous croyons que l'accès aux ressources de postproduction ne devrait pas être limité par des considérations financières. C'est pourquoi nous avons mis en place des programmes de soutien qui permettent aux artistes de bénéficier de rabais allant de 75 à 90 % sur la location de nos salles, studios et équipements. **Ces programmes sont extrêmement populaires et la demande de soutien ne cesse de croître, avec plus de 100 demandes reçues en 2024.** Ce soutien permet aux artistes de consacrer leurs ressources à la création même, tout en bénéficiant d'infrastructures de haute qualité, comparables à celles de l'industrie privée.

Un engagement communautaire fort et des installations de pointe

PRIM regroupe en association les artistes souhaitant bénéficier de ses services. Engagé dans sa communauté, constamment à l'écoute de ses membres, PRIM est soucieux de leurs besoins puisque ceux-ci sont la raison d'être de ses programmes et services.

Propriétaire de son immeuble sur la rue Fullum à Montréal depuis 2003, PRIM a investi 2 millions de dollars en 2020 dans d'importantes rénovations et mises à jour de ses installations, afin d'offrir aux artistes un espace moderne et accueillant, équipé pour répondre à leurs besoins évolutifs.

Aujourd'hui, les artistes membres de PRIM peuvent compter sur :

- **Deux salles de montage image**
- **Deux salles de colorisation**, dont une équipée d'un projecteur cinéma 4K.
- **Deux studios de mixage**, dont un grand studio **DOLBY ATMOS CINÉMA**.
- **Un studio d'enregistrement.**
- **Une salle dédiée à la formation.**
- Des espaces communs incluant une **agora**, une **salle de réunion** et un **espace café**, spécialement conçus pour créer une ambiance conviviale lors d'événements publics, présentations et activités de réseautage.



Quarante ans d'expertise au service des artistes

En quarante ans d'existence, PRIM a collaboré à plus de 2 000 œuvres. Rien que dans la dernière année, 113 artistes ont bénéficié du soutien de PRIM pour réaliser leurs projets. Ce travail témoigne de l'engagement de PRIM envers les créateurs indépendants et de son rôle essentiel dans le paysage des arts médiatiques québécois.

Quelques artistes de PRIM au fil des années

Robert Morin
François Delisle
Robin Aubert
Jennifer Almeyn
Denis Côté
Chloé Leriche
Philippe Lesage
Brigitte Poupart
Mireille Dansereau
Luc Bourdon
Magnus Isacson
Rodrigue Jean
Catherine Hébert
Sylvain L'Espérance
Khoa Lê

Steve Patry
Jean-François Lesage
Simon Plouffe
Richard Brouillette
Joe Balass
Jean-François Caissy
Isabelle Hayer
Helen Doyle
Félix Lamarche
Émilie Beaulieu-Guérrette
Bruno Boulianne
Annabel Loyola
André Gladu
Amy Miller
Albéric Aurtenèche

Félix Dufour-Laperrière
Carlos Ferrand
Lawrence Côté-Collins
Pascale Ferland
Marie-Claude Fournier
Nicolas Paquet
Nadine Gomez
Lysanne Thibodeau
Lessandro Socrates
Ky Nam Le Duc
Julie Perron
Joël Vaudreuil
Claudie Lévesque
Catherine Martin
Manon Cousin



Le cinéma indépendant

Chez PRIM, le cinéma indépendant se définit par son autonomie artistique et décisionnelle. Une œuvre est qualifiée d'indépendante lorsque sa conception, sa réalisation et ses modes de diffusion reposent sur un processus créatif où l'artiste exerce un plein pouvoir, même face à des contraintes externes.

Cette indépendance garantit une liberté d'expression essentielle, permettant aux artistes de créer des œuvres qui reflètent pleinement leur vision et leurs préoccupations.

Bien qu'il porte la vision et qu'il est celui qui prend le plus de risques autant dans la création que financier, l'artiste évolue rarement seul. De l'idée à la diffusion, il a besoin de s'entourer de professionnels et d'organisations qui, pour la plupart, évoluent en marge de l'industrie conventionnelle : boîtes de production indépendantes, centres d'artistes, distributeurs indépendants.

Le cinéma indépendant repose sur une démarche artistique où la création prime sur toute autre considération. Ce mode de réalisation met de l'avant l'exploration de nouvelles techniques, technologies, formes ou vocabulaires artistiques, sans être dicté par des impératifs commerciaux. Contrairement au cinéma dit «de l'industrie», où ces enjeux occupent une certaine place, le cinéma indépendant se concentre principalement sur le processus artistique et la façon toute personnelle d'aborder le contenu de l'œuvre. Les œuvres indépendantes, en repoussant les limites des approches traditionnelles, enrichissent le paysage culturel en ouvrant la voie à des innovations qui trouvent difficilement appui dans les milieux commerciaux ou auprès du grand public, mais peuvent influencer plus largement les pratiques.

C'est ce cinéma, libre de toute contrainte extérieure autre qu'artistique, audacieux et engagé, que nous valorisons, soutenons et souhaitons défendre avec ce mémoire.

Nous ciblons 2 objectifs identifiés par le GTAAQ pour lequel nous voulons faire des propositions.

- 1) Stimuler la création et l'émergence des meilleurs talents, idées et histoires**
- 2) Soutenir la production de contenus variés de qualité**

Actions à court terme

1. RECONNAISSANCE LÉGISLATIVE DE LA CRÉATION INDÉPENDANTE

La plus récente révision des lois sur le statut de l'artiste, bien qu'animée par une volonté d'harmonisation des règles encadrant le statut professionnel des artistes, a manqué sa cible en ce qui concerne les créateurs indépendants. En supprimant la distinction entre les artistes œuvrant dans l'industrie et ceux issus de pratiques indépendantes, cette loi impose à ces derniers un cadre inadapté basé sur des relations patronales et syndicales, qui reflètent davantage les dynamiques industrielles.

Or, le modèle de création indépendant repose sur une logique artistique profondément différente, souvent éloignée des schémas de production industrielle. Il est impératif que le gouvernement reconnaisse cette spécificité et établisse une distinction claire pour les artistes indépendants. Cette reconnaissance doit se traduire par une adaptation législative qui protège leur mode de création et leur garantit des conditions de travail adaptées à leur réalité.

Concrètement, nous recommandons :

- **L'insertion explicite dans la loi d'une définition de la création indépendante**, qui reconnaît son autonomie et ses spécificités artistiques et structurelles.
- **Mise en place d'une structure de représentation dédiée** : Établir une structure légale distincte pour représenter les artistes indépendants, afin de répondre spécifiquement à leurs besoins et préoccupations. Actuellement, l'ARRQ représente à la fois les réalisateurs et réalisatrices œuvrant dans l'industrie et ceux issus du milieu indépendant, mais son mandat syndical est majoritairement orienté vers l'industrie. Une nouvelle structure, ou une révision des mandats existants, permettrait aux créateurs indépendants de disposer d'une représentation qui reflète pleinement leur réalité.

En reconnaissant pleinement le caractère distinctif de la création indépendante, le gouvernement enverrait un signal fort en faveur de la diversité et de l'innovation culturelle, tout en renforçant la vitalité du cinéma québécois.

2. FINANCEMENT PLURIANNUEL DES FRAIS DE SUBSISTANCE DES ARTISTES INDÉPENDANTS

La réalité actuelle des artistes indépendants est préoccupante : **une majorité d'entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté ou peinent à subvenir à leurs besoins essentiels** à partir de leur pratique artistique. L'étude « *Le métier de documentariste: une pratique de création menacée ?¹* » publiée en 2016 témoigne de la précarité du métier et des conditions difficiles pour la création. Ce contexte compromet leur capacité à se consacrer pleinement à leur art et nuit à l'épanouissement de la création indépendante.

Actuellement, les artistes indépendants fonctionnent avec des budgets extrêmement restreints. En cas de dépassement des coûts, il n'est pas rare qu'ils investissent leur cachet d'artiste pour compléter le projet, absorbant ainsi eux-mêmes les aléas financiers. Ces sacrifices témoignent de leur engagement, mais ils ne devraient pas être une condition pour mener à terme une œuvre. Cette situation crée un cercle vicieux où l'artiste, déjà vulnérable, s'appauvrit davantage.

Nous proposons d'inverser cette dynamique en mettant en place un programme de financement pluriannuel dédié aux frais de subsistance des artistes indépendants. Ce soutien financier, distinct des enveloppes allouées aux projets, garantirait à ces créateurs un revenu stable pendant leur période de développement de projets et de création.

En offrant aux artistes indépendants un filet de sécurité financière, le gouvernement enverrait un signal fort en faveur de la reconnaissance de leur travail et de l'importance de leur contribution au paysage culturel québécois tout en offrant aux artistes l'espace nécessaire pour innover et s'investir pleinement dans leurs œuvres.

3. ASSOUPPLISSEMENT DES NORMES SYNDICALES

Les normes syndicales actuelles, imposées notamment par l'UDA et l'AQTIS, fragilisent les productions indépendantes en déséquilibrant la gestion des budgets. Bien qu'essentielles pour la protection des travailleurs, ces normes ne tiennent pas toujours compte des spécificités des productions à petit budget. Cela restreint la rémunération des artistes, qui sont souvent déjà dans une situation financière précaire malgré leur dévouement à leur art, tout en absorbant une part croissante des budgets dans les coûts salariaux et administratifs. Assouplir ces normes permettrait de rééquilibrer les ressources entre les salaires et la création, allégeant ainsi le fardeau financier des producteurs et créateurs, permettant de consacrer davantage de ressources à l'écran et favorisant la qualité artistique des œuvres.

1 https://reals.quebec/img/files/2020/11/Rapport_quantitatif_Final_nov_2016.pdf

4. PROGRAMME POUR LE CINÉMA INDÉPENDANT À LA SODEC

Il y a quelques années, la SODEC offrait un programme spécifiquement dédié au cinéma indépendant. Ce programme répondait aux particularités de ce mode de création et faisait une réelle différence pour les artistes, en leur offrant un soutien adapté à leurs besoins et à leur réalité.

Depuis l'intégration des productions indépendantes au programme général destiné à l'industrie, avec une définition de l'indépendance limitée principalement à la taille du budget de production, les artistes indépendants peinent à trouver un soutien adéquat. Cette approche ne reflète pas les spécificités du cinéma indépendant, qui repose sur des logiques artistiques et non industrielles.

Nous recommandons un retour à un programme dédié au cinéma indépendant. Ce programme permettrait de répondre aux besoins spécifiques des créateurs indépendants, en reconnaissant leur contribution unique au paysage cinématographique québécois. Il s'agirait d'un levier essentiel pour stimuler la création artistique, encourager l'innovation et soutenir la diversité des voix et des perspectives dans le cinéma québécois.

PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME DE SOUTIEN AU CINÉMA INDÉPENDANT

- **Enveloppe budgétaire dédiée** : Assurer que ce financement soit réservé exclusivement aux projets indépendants, afin d'éviter qu'il ne soit absorbé par des productions industrielles.
- S'inspirer des récentes modifications au programme documentaire et permettre un **financement pouvant atteindre 60 % du budget total** faire face aux défis financiers uniques auxquels ces productions sont confrontés.
- **Évaluation par jurys de pairs** : Ce système garantit une évaluation alignée sur les spécificités de ce mode de création. Bien que les critères des programmes pour l'industrie incluent une dimension artistique, un jury dédié permettrait de mieux refléter les réalités propres au cinéma indépendant et garantirait un point de vue différent et plus orienté sur la prise de risque artistique et l'innovation.

5. BONIFICATION DU FINANCEMENT DES CENTRES D'ARTISTES EN CINÉMA

Les centres d'artistes comme PRIM jouent un rôle crucial dans l'écosystème du cinéma indépendant. Ils sont des catalyseurs essentiels, permettant la réalisation de centaines de projets chaque année grâce à leurs infrastructures de pointe et à une expertise humaine hautement spécialisée.

Ces organismes sont soutenus principalement par le programme de soutien à la mission du CALQ. Cependant, ce financement ne suffit plus à répondre aux besoins croissants du milieu.

Dans un contexte marqué par l'inflation, des contraintes budgétaires accrues et une crise de financement culturel généralisée, les artistes disposent de moins en moins de moyens pour financer leurs projets. Cette situation entraîne une augmentation significative de la demande d'aide auprès des structures comme PRIM. Cette pression supplémentaire dépasse largement les capacités actuelles des centres d'artistes, déjà sous-financés, et met en péril leur capacité à soutenir efficacement la création indépendante.

Les centres d'artistes, en mutualisant les ressources, représentent une solution rentable pour soutenir un large éventail de créations artistiques.

En offrant des infrastructures et des équipements spécialisés de qualité professionnelle ainsi qu'un accès à des ressources humaines compétentes et sensibilisées aux particularités de la création indépendante, ils permettent aux œuvres d'être produites selon les plus hauts standards de l'industrie et de pouvoir rayonner dans les festivals nationaux et internationaux de grande renommée.

Cependant, pour faire face à l'évolution technologique rapide, la hausse des coûts salariaux (nécessaires pour attirer et retenir des employés compétents face à la concurrence du secteur privé) et les besoins croissants des artistes indépendants, un financement accru et mieux adapté est essentiel.

Recommandations spécifiques au financement des centres d'artistes

- **Introduire un financement complémentaire par la SODEC** : Étant donné que de nombreux projets soutenus par les centres d'artistes en cinéma sont financés par la SODEC, il serait logique que celle-ci contribue également au financement des infrastructures qui soutiennent ces projets.
- **Créer un fonds annuel pour l'acquisition d'équipements** : Un fonds similaire existait autrefois au niveau fédéral et permettait aux centres d'artistes en arts médiatiques de recevoir jusqu'à 30 000 \$ annuellement pour l'acquisition d'équipements. Ce soutien serait essentiel pour maintenir des infrastructures à jour et compétitives.

Bonifier le financement des centres d'artistes est une mesure stratégique et rentable pour soutenir une diversité d'artistes et de projets. À l'instar du programme ACIC de l'Office national du film, ces organismes constituent une pierre angulaire du cinéma indépendant québécois, et leur permettre de continuer à jouer ce rôle est une condition essentielle pour atteindre les objectifs identifiés par le ministère.

6. RENDRE LE SOUTIEN FINANCIER DES CENTRES D'ARTISTES NON RÉDUCTEUR DU CRÉDIT D'IMPÔT

Nous recommandons que l'aide offerte par les centres d'artistes, sous forme de soutien en service, ne soit pas réductrice du crédit d'impôt provincial. Ce soutien offert par les centres d'artistes constitue une subvention indirecte du gouvernement puisqu'elle est rendue possible grâce au financement que ces centres reçoivent des instances publiques pour opérer et offrir leurs services à travers leurs programmes de soutien.

En étant réducteur du crédit d'impôt, le soutien reçu de PRIM devient un désavantage au moment de recevoir les crédits d'impôt et réduit l'aide reçue de PRIM : l'aide en service devient un désavantage fiscal direct pour les artistes.

Cette mesure, bien que simple et peu coûteuse, renforcerait considérablement le soutien aux artistes indépendants en valorisant l'apport des centres d'artistes dans l'écosystème du cinéma québécois.

7. PROGRAMME DE BONIFICATION À LA DIFFUSION EN SALLE POUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS.

La fréquentation des salles de cinéma est en déclin, en partie en raison du coût élevé d'une sortie au cinéma, qui incite de nombreux Québécois à privilégier les plateformes numériques à domicile. Cette tendance représente un défi important pour la diffusion des films québécois en salle, qui peinent à concurrencer ces alternatives plus abordables et les productions étrangères à gros budget.

8. MISE EN PLACE DE QUOTAS DE DIFFUSION DES OEUVRES INDÉPENDANTESUR TÉLÉ-QUÉBEC

Pour soutenir la production de contenus variés et de qualité, il est essentiel de renforcer la diffusion des œuvres indépendantes. La création d'œuvres dans l'écosystème de la production indépendante est une lutte constante pour amasser les fonds nécessaires. Cependant, une fois l'œuvre produite, le défi de rejoindre les publics persiste, car les salles de cinéma et les chaînes télévisées boudent souvent ce type de production. Le fardeau de la diffusion repose alors sur les épaules des artistes, ce qui limite la portée et l'impact de leurs créations.

Les institutions bénéficiant de fonds publics ou accédant aux crédits d'impôts provinciaux devraient contribuer activement à la diffusion des productions indépendantes en prévoyant des quotas de diffusion spécifiques. En tant qu'institution publique, Télé-Québec pourrait réserver une plage horaire hebdomadaire destinée à l'acquisition et à la diffusion d'œuvres indépendantes québécoises, offrant ainsi une alternative à l'achat de documentaires produits à l'étranger, tels que ceux en provenance d'Europe.

Les œuvres indépendantes qui bénéficient de financements publics, méritent d'être mises en valeur sur les plateformes publiques. Instaurer des quotas de diffusion serait une manière de maximiser l'investissement fait par le gouvernement et de donner au public québécois un accès privilégié aux contenus locaux.

9. ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DES ŒUVRES

Nous proposons de mettre en place une stratégie globale pour assurer l'accessibilité numérique des œuvres financées par des fonds publics, afin de maximiser leur découvrabilité et leur visibilité auprès du public québécois. Cette stratégie comprend deux volets complémentaires : une plateforme centralisée pour la diffusion en continu des œuvres et un accès à long terme à travers des institutions culturelles.

- **Une plateforme unique pour la diffusion des œuvres québécoises**
Pour éviter la fragmentation du financement lié à la mise en place et au maintien de multiples plateformes de distribution numériques, nous proposons de centraliser l'ensemble des contenus québécois sur une plateforme unique. Cette plateforme, alimentée par les distributeurs, permettrait au public de découvrir et consommer facilement des œuvres locales. Elle renforcerait ainsi la visibilité des contenus québécois face à la concurrence des grandes plateformes internationales, tout en simplifiant l'accès aux œuvres pour le public
- **Accessibilité à long terme des œuvres après leur parcours de distribution**
Une fois le parcours de distribution traditionnel terminé, il est essentiel que les œuvres soutenues par des fonds publics demeurent accessibles au public. Pour cela, nous proposons que ces œuvres soient rendues disponibles et accessibles au public, à long terme, via des institutions culturelles telles que la Cinémathèque québécoise et la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), dans la continuité du dépôt légal. Ces institutions, reconnues pour la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, garantiraient la disponibilité des œuvres pour les générations futures, au-delà de leur cycle commercial initial.

Notre vision d'avenir

Nous croyons fermement que la création indépendante est, et a toujours été, le berceau de l'innovation. Les artistes créaient avant même l'existence de structures industrielles, et ils continueront de créer, avec ou sans soutien. Cette résilience est inhérente à leur nature. Cependant, si nous souhaitons véritablement soutenir l'émergence de nouvelles idées et favoriser la richesse culturelle de notre cinéma, il est impératif de soutenir davantage la création indépendante en offrant aux artistes un écosystème robuste, qui facilite leur travail sans exiger constamment qu'ils adaptent leurs visions aux impératifs du marché et aux tendances de l'industrie.

POUR UN ÉCOSYSTÈME SOUTENANT LA CRÉATIVITÉ

Nous envisageons un futur où les artistes indépendants bénéficient d'un environnement où ils peuvent explorer, innover et créer librement. Cela passe par un soutien financier durable et pluriannuel, par des programmes de création adaptés, et par une reconnaissance légale de leur statut unique, distinct de celui des créateurs de l'industrie. En renforçant la place du cinéma indépendant dans nos politiques culturelles, nous permettons aux artistes de continuer à nourrir la diversité de notre cinéma, sans compromis sur leurs idéaux créatifs.

L'ÉDUCATION DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Au-delà de l'accompagnement des créateurs, il est essentiel de sensibiliser les jeunes générations à l'importance du cinéma québécois et de la culture locale. Nous croyons qu'à long terme, pour soutenir réellement la production de contenus variés de qualité, il est crucial d'éduquer les jeunes à la valeur de notre patrimoine cinématographique. Cette éducation devrait commencer dès l'école primaire et se poursuivre tout au long du parcours scolaire. Pour cela, il est nécessaire d'**intégrer la culture cinématographique québécoise dans la formation des futurs enseignants**, afin qu'ils puissent transmettre cette richesse à leurs élèves.

LE RÔLE ESSENTIEL DU CINÉMA INDÉPENDANT

Le cinéma indépendant québécois ne se réduit pas à des œuvres de niche ou à la création émergente; il est une voix essentielle, porteuse de réflexions, de questionnements, et d'innovations. Il est le miroir de nos sociétés, de nos espoirs et de nos inquiétudes. En renforçant le soutien au cinéma indépendant et en valorisant son rôle dans notre société, nous ouvrons la voie à une culture plus vivante, plus audacieuse, et plus inclusive. Offrons aux artistes la possibilité de créer sans entrave, et donnons aux générations futures les outils pour comprendre et apprécier cette richesse inestimable.

Initiatives inspirantes

1. LES CENTRES D'ARTISTES : UN MODÈLE DE MUTUALISATION AU SERVICE DES CRÉATEURS

Depuis les années 1970-1980, les centres d'artistes représentent un modèle unique et éprouvé qui soutient la création indépendante grâce à la mutualisation des ressources. Ces organismes à but non lucratif, dirigés par des artistes, offrent une gouvernance adaptée aux réalités du milieu créatif, plaçant toujours les besoins des créateurs au premier plan.

Ce modèle permet d'accéder à des infrastructures professionnelles et à un soutien spécialisé à des coûts bien inférieurs aux alternatives privées. En cinéma, des centres comme **PRIM, Spira, Main Film, Vidéographe, la Coop Vidéo, Les Films de l'Autre et Les Films du 3 Mars** sont des exemples concrets de cette vision mutualisée au service de la création indépendante. Chacun de ces organismes se spécialise dans des aspects complémentaires de la création cinématographique, permettant ainsi aux artistes d'accéder à des ressources variées et adaptées selon leurs besoins spécifiques.

Les centres d'artistes, bien qu'indépendants les uns des autres, ont su développer une synergie à travers un réseau qui permet une collaboration enrichissante et un partage de ressources et de savoirs. Cette organisation en réseau crée une résilience collective et une capacité à soutenir les artistes de manière cohérente et coordonnée.

Des ressources mutualisées, une main-d'œuvre spécialisée

La mutualisation des ressources au sein de ces centres permet aux artistes d'accéder à des équipements professionnels, à des studios et à une main-d'œuvre compétente, spécialisée dans la production indépendante. Ces professionnels comprennent les particularités de la création indépendante, qui diffèrent grandement des processus de production industrielle.

Sans ces centres, les artistes indépendants seraient contraints de dépenser leur petit budget dans des ressources privées, souvent inaccessibles financièrement, ou de tout faire par eux-mêmes et investir temps et argent dans de l'achat d'équipements et de la formation.

Un impact tangible sur la qualité des œuvres

Les centres d'artistes permettent de réduire les coûts des services, offrant ainsi aux créateurs l'opportunité de consacrer une plus grande partie de leur budget à l'acte créatif plutôt qu'aux frais techniques ou administratifs. En optimisant l'accès aux ressources tout en minimisant les contraintes financières, ces centres contribuent directement à l'élévation du niveau de qualité des œuvres produites.

Pour les gouvernements, soutenir les centres d'artistes représente un investissement particulièrement judicieux. En effet, cette mutualisation des ressources permet la création d'un très grand nombre d'œuvres à moindre coût, maximisant ainsi l'impact des fonds publics investis. Chaque dollar investi dans ces structures se traduit par une production artistique riche et diversifiée, tout en créant un environnement favorable à l'innovation et à la créativité.

2. L'ACIC DE L'ONF : UN SOUTIEN INDISPENSABLE, MAIS FRAGILE

L'ACIC (Aide au cinéma indépendant du Canada) est un programme de l'Office national du film du Canada (ONF) qui offre un soutien crucial aux cinéastes indépendants en fournissant des services techniques et des ressources pour la postproduction de films. Grâce à l'ACIC, des cinéastes indépendants peuvent accéder à des infrastructures et à des expertises de l'ONF qui seraient autrement inaccessibles.

Cependant, la fragilité du programme ACIC, qui a fait l'objet de discussions concernant sa modernisation et son financement, constitue une menace pour les créateurs indépendants. La remise en question de ce type de soutien renforce la nécessité de s'appuyer sur un réseau de centres d'artistes dédiés au cinéma indépendant, solidement financé et stable. Ces centres assurent une pérennité du soutien à la création, indépendamment des aléas des politiques de financement des institutions fédérales.

3. MODÈLES DE TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE

De nombreuses initiatives à travers le monde adoptent un modèle de tarification différenciée pour rendre la culture plus accessible aux résidents locaux, qui contribuent déjà à son financement par leurs impôts. Dans le secteur muséal, il est courant que les citoyens bénéficient de tarifs préférentiels ou même de la gratuité, contrairement aux touristes qui paient un tarif plein. Cette logique se retrouve dans des villes comme Barcelone, Montréal ou New York, où les musées reconnaissent la contribution des résidents à travers des réductions. En appliquant une telle logique de tarification différenciée au Québec en fonction du contenu diffusé, nous pourrions encourager un plus grand accès à la culture locale, renforcer l'appartenance culturelle et maximiser l'impact des subventions publiques sur la fréquentation des œuvres locales.